

Projets de développement régional (PDR) Echange d'expériences

Nouveautés et développement de l'instrument PDR

20.342



Dates

Mercredi 18 novembre 2020

Lieu

Cours en ligne, via Zoom

Public

Personnes actives dans le développement régional, en particulier celles impliquées dans des PDR (responsables de projet, coachs, conseiller-ère-s agricoles, représentant-e-s des administrations cantonales, etc.) ou dans des projets de la NPR ou des parcs naturels régionaux ; collaborateur-trice-s de bureaux, de Hautes Ecoles et autres personnes intéressées.

Responsables

Marc Gilgen, AGRIDEA
marc.gilgen@agridea.ch

Daniel Mettler, AGRIDEA
daniel.mettler@agridea.ch

Contexte

Les projets de développement régional (PDR) permettent la réalisation de projets collectifs visant à accroître la valeur ajoutée régionale dans l'agriculture. L'instrument PDR fait l'objet de nouveautés avec l'introduction de modifications légales dans les ordonnances agricoles, qui entreront en vigueur au début 2021. Ce cours permet de faire le point sur les nouveautés, de réunir les acteurs impliqués, de partager les expériences et d'échanger sur les questions relatives à l'instrument et aux projets.

Objectifs

Les participant-e-s :

- sont informés des nouveautés et développement de l'instrument PDR
- prennent connaissance de projets en cours,
- approfondissent des thèmes en lien avec les PDR,
- échangent sur leurs expériences avec d'autres acteurs concernés.

Méthodes

Présentations, discussions et échange d'expériences.

Remarques

Les intervenant-e-s et les participant-e-s s'expriment dans leur langue et comprennent celle des autres.

Programme détaillé

Mercredi 18 novembre 2020

Dès 08:30 **Accueil sur la plateforme en ligne**

08:45 Début du cours - Introduction

- Bienvenue, objectifs et programme

Marc Gilgen, AGRIDEA
marc.gilgen@agridea.ch

09:00 Nouveautés et développement de l'instrument PDR : la parole à l'OFAG

- Etat des lieux et développement des PDR
- Modifications train d'ordonnances 2020 (OAS)
- Nouvelle documentation

Simon Lanz, OFAG
simon.lanz@blw.admin.ch
Lisa Landert, OFAG
lisa.landert@blw.admin.ch
Vincent Schmitt, OFAG
vincent.schmitt@blw.admin.ch

10:00 Questions et réponses

Tous

10:30 Pause

10:45 Présentation de projets, 2 sessions parallèles

Session A (français)

- Grand Entremont, VS (intersectoriel)
- Filière noix de la Broye et du Pied-du-Jura, VD et FR (filière)

Martine Jaques, coordinatrice PDR Grand Entremont
martine.jaques@netplus.ch

Olivier Pichonnat, agriculteur, coopérative nucicole
olivier@olivierpichonnat.ch

Session B (allemand)

- Biosphäre Markt Entlebuch, LU (intersectoriel)
- Walnusskompetenzzentrum, GR SG LU (filière)

Thomas Röösl, directeur Biosphäre Markt AG
thomas.roeoesli@biosphaere-markt.ch

Johannes Janggen (à confirmer), agriculteur, coopérative Walnusskompetenzzentrum
johannes.janggen@bluewin.ch

11:45 Approfondissement, 2 ateliers en parallèle

Atelier A

- Présentation des nouveaux modèles de documents

Anna Beerli, OFAG
anna.beerli@blw.admin.ch

Atelier B

- Expériences et outils en matière de logistique et distribution de produits : exemple du PDR 100% Val Poschiavo

Gianluca Giuliani, Flury&Giuliani, gianluca.giuliani@flury-giuliani.ch

12:20 Evaluation et conclusion

Marc Gilgen, AGRIDEA

12:30 Fin du cours

Informations pratiques

Inscription

[Cours 20.342](#)

Délai d'inscription

Mercredi 11 novembre 2020

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.
Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions.

Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou cours@agridea.ch

Informations sur le contenu

marc.gilgen@agridea.ch

Prix

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation, agriculteurs-trices :

CHF 80.–

Autres participant-e-s :

CHF 120.–

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Désistement : Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 50.– sera perçue pour les frais administratifs. Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.